

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION**

N° 2023 - 092

Objet : Signature d'une convention d'assistance à la passation et à la gestion des marchés publics

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant le besoin du service marchés publics d'une assistance à la passation et à la gestion des marchés publics.

Considérant la proposition transmise par la SAS CS MARCHES PUBLICS pour assurer cette prestation et ses capacités éprouvées d'intervention dans les domaines considérés.

D É C I D E

ARTICLE 1 : De conclure une convention d'assistance marchés publics avec la SAS CS MARCHES PUBLICS sise 31, Rue Chevalier Paul 83000 TOULON pour une durée d'un an.

ARTICLE 2 : Le montant forfaitaire de l'assistance s'élève à 10 000,00 € HT maximum sur la base d'une facturation de prestation détaillée. Il n'y a pas de montant minimum.

Elle portera sur tout sujet relatif à la passation et la gestion des marchés publics.

ARTICLE 3 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du contrat à intervenir avec l'entreprise.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 9 novembre 2023

Le Maire,
Patrick ANTOINE,

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

